Commune de
VANNES-SUR-COSSON

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 06 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet 2026 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric HAUER, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 12 Conseillers absents : 1 Conseillers excusés : 2

Présents : Mesdames : Annick GIRARD, Odile GILLET, Coralie FALCK ROUSSE-LACORDAIRE, Catherine OUDIN, Delphine VILARIHNO, Florence VEDRINES,

Messieurs : Éric HAUER, Olivier GERMAIN, Benoit GILMAS, Victor MITTEAU, Stéphane VEDRINES

Absents : Madame Harmonie MITTEAU, Monsieur Jordan CHASTAGNET, Monsieur Christian BEAUDIN

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 30.

Odile GILLET est désignée secrétaire de séance.

1 – approbation du PV N° 05-2026 du 01 juin 2026
Délibération n° 2026-06-01

Le Maire demande si tout le monde a reçu le PV N°05 -2026 et demande s'il y a des remarques.

Il est proposé aux conseillers municipaux de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Vote : 11 pour et 1 abstention (Madame Christine VIGUIER)

2 – Délibération Signature convention urbanisme
Délibération n° 2026-06-02

Suite à la délibération du 09 juin 2026, de la Communauté de Commune du Val de Sully et au renouvellement des conseillers municipaux à l'élection d'un nouveau Président, une nouvelle convention doit être conclue avec les communes membres pour définir les modalités de mise à disposition du service instructeur dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la commune.
Conformément à l'article R 490-2 et L 421-2-1 du code de l'urbanisme, le Président déléguera sa signature pour les documents liés à l'instruction aux agents du service instructeur.
Voter favorablement permet de gagner du temps dans les procédures sans retirer la compétence du maire.

Il est proposé aux conseillers municipaux de délibérer afin d'autoriser le maire à signer la convention.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

3 – Délibération Taxe sur la vacance des locaux d'habitation – Institution de la taxe
Délibération n° 2026-06-03

La loi de finances 2026 (article 108) a instauré une nouvelle taxe unique sur la vacance des locaux d'habitation dite TVLH en lieu et place la THLV (article 1406 bis du code général des impôts). Les anciennes délibérations concernant la THLV deviennent caduques. La commune n'apparaissant pas dans les listes de zones tendues, il convient de délibérer avant le 1er octobre 2026 pour imposer les locaux vacants en 2027 (vacance de 2 ans).

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal met en place la TVLH sur la Commune de Vannes-sur-Cosson.

4 – Délibération Taxe sur la vacance des locaux d'habitation – Fixation du taux de la taxe
Délibération n°2026-06-04

Le maire expose les dispositions permettant au Conseil Municipal de fixer le taux de la taxe.
Calcul : TVLH = **Valeur locative cadastrale X taux applicable.**
Il est proposé de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 35% (le maximum légal étant de 50%).

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal instaure un taux de 35%.

5 – Délibération Subvention réfection du terrain de Tennis
Délibération 2026-06-05

Le maire informe qu'un accord de principe a été établi pour la réfection du terrain de tennis basée sur un devis d'un montant de 28 542,00 euros HT.
Il est devenu urgent et nécessaire de réaliser ces travaux pour permettre au Club de Tennis de Vannes-sur-Cosson de continuer à jouer sur la commune suite à la montée l'année prochaine en Régionale.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal accepte le devis afin de permettre au maire de demander les subventions nécessaires.

6 – Délibération subvention sécurisation du parking de covoiturage
Délibération 2026-06-06

Pour la sécurisation du parking de covoiturage et afin d'éviter l'inondation de celui-ci, il est nécessaire de faire les travaux. Une demande de subvention à la DETR, Volet3, FAPO et Fond de concours.

Monsieur le maire demande à Monsieur Victor MITTEAU de sortir de la salle étant concerné par le sujet.

Madame FALCK ROUSSE LACORDAIRE Coralie précise qu'il faudra demander un autre devis car celui-ci date de février 2026.

Madame Annick GIRARD précise que nous sommes en attente de nouveaux devis.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

7 – Information sur les travaux du grand gîte

Le maire donne la parole à Monsieur GILMAS concernant les travaux du grand gîte ;

Monsieur GILMAS prend la parole et informe que les devis sont lancés avec l'entreprise EDELEC 45 pour le changement de convecteur électrique par des radiateurs à accumulation de chaleur.

La création d'une isolation sur une partie d'un mur pour améliorer le DPE doit être réalisé et le changement d'un lavabo est prévu.

L'entreprise MITTEAU doit fournir un devis pour l'élagage et l'évacuation des branchages dans le jardin

8– Information sur le château d'eau

Le maire informe que la réception des travaux château d'eau a été faite ainsi que les demandes de paiements des subventions aux différents organismes.

L'entreprise VEOLIA a changé la tête de compteur et doit intervenir pour contrôler une éventuelle fuite.

9– Questions diverses

Madame ROUSSE LACORDAIRE signale un dépôt sauvage sur le Chemin des Fraisières le 05 juillet 2026 (cartons...,).

Le Maire informe qu'il va prendre contact avec la police intercommunale.

Madame FALCK ROUSSE LACORDAIRE a contacté un administré qui sollicite l'aide de la commune dans ses démarches administratives et sollicite un aménagement de son logement.

Madame GIRARD Annick a contacté sa belle fille afin de l'informer de la situation. Appel resté sans réponse à ce jour et a mis l'administré en contact avec l'assistante sociale du secteur.

Madame FALCK ROUSSE LACORDAIRE Coralie informe de son mécontentement concernant l'annulation du feu d'artifice car aucune diffusion sur Panneau Pocket.

Monsieur le Maire explique qu'il a eu un retour de la Préfecture à 18H00 et qu'il n'y avait plus le personnel en Mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, compte tenu des épisodes de canicule, il propose de ne plus organiser le feu d'artifice en juillet. Il suggère de le reporter au 31 octobre 2026 à l'occasion d'Halloween. Un vote de principe est demandé au conseil municipal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que la Préfecture demande à la commune de mettre en place le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), notamment en raison des risques liés à la canicule.

Monsieur VEDRINES Stéphane informe qu'il va travailler sur ce dossier.

La commission communication informe que des flyers seront distribués cette semaine avec le mot du Maire, photographie de l'ensemble de l'équipe municipale ainsi que les programmes prévus pour le reste de l'année.

Madame VIGUIER Christine informe qu'une mise à jour du site Internet communal est nécessaire notamment pour la publication des comptes rendus des conseils municipaux, le recensement des entreprises et l'actualisation des différentes rubriques.

Concernant la communication sur Facebook, il est proposé de créer une nouvelle page officielle et de supprimer les pages non officielles.

Il est également proposé de prévoir un mode opératoire des supports de communication, d'organiser une réunion d'information à destination des habitants afin de les accompagner dans la prise en main de l'application Intramuros en collaboration avec France Service de la CCVS.

Madame FALCK ROUSSE LACORDAIRE Coralie informe qu'il faut commander des climatiseurs pour la rentrée scolaire 2026-2027 afin de faire la demande de subvention en octobre 2026.

Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées aux dates suivantes :

- **Lundi 21 septembre 2026 à 19h30**
- **Lundi 19 octobre 2026 à 19h30**
- **Lundi 23 novembre 2026 à 19h30**
- **Lundi 14 décembre 2026 à 19h30.**

La séance est close à 20h55, puis une photographie de l'ensemble des membres présents est réalisée à l'extérieur de la salle du Conseil Municipal.